



VILLE DE SHANNON  
Province de Québec

AVIS PUBLIC  
DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2025

**À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON**  
**Concernant le rôle de perception des taxes et des compensations**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, la directrice générale, trésorière et greffière adjointe de la Ville.

Conformément à l'article 503 de la *Loi sur la cités et villes*, le rôle de perception des taxes et des compensations pour l'année 2025 a été déposé et il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Les contribuables doivent acquitter leurs comptes de taxes en quatre (4) versements égaux de 25 % chacun, aux dates suivantes :

- 11 mars 2025
- 6 mai 2025
- 5 août 2025
- 7 octobre 2025

**FAIT À SHANNON, QUÉBEC CE 6<sup>e</sup> JOUR DE FÉVRIER 2025**

La directrice générale, trésorière et greffière adjointe  
Marie-Josée Monderie